



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 68492

Texte de la question

M. François de Rugy alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes persistantes de la communauté éducative concernant l'aide spécialisée dispensée par les RASED. La suppression de 1 500 postes, qui s'ajoute aux 1 500 "sédentarisation" anarchiques réalisées lors des dernières rentrées, se double aujourd'hui d'un risque de voir supprimée purement et simplement l'aide spécialisée : alors que 300 enseignants partaient, en moyenne annuelle, en stage d'aide rééducative, les dernières données disponibles indiquent 36 départs en stage pour cette année ! La mise en place de l'aide individualisée se fait donc au détriment de dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité, notamment en matière de suivi des jeunes les plus en difficultés. Alors qu'une récente étude met en lumière la complémentarité des deux dispositifs, il lui demande quelle évaluation concrète et sincère il entend mener sur la question.

Texte de la réponse

Les RASED ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (« spécialité E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (« spécialité G ») et de psychologues scolaires. Il est apparu cependant que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, notamment du fait d'une action souvent dispersée. La réforme du primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2, pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage, en prolongement de la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED, qui renforcent les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, est essentiel dans certaines situations particulières. Cependant, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68492

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 227

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10592